

ACTUALITES DU CAUE

PUBLICATION

La Mouïna Martinique n° 13 est en téléchargement sur le site Internet du CAUE !

Ce numéro de la Mouïna Martinique «Spécial Saint-Pierre» se décline en deux volumes :

- Le premier volume comprend la première partie de l'extrait de la restitution du travail effectué par les étudiants ayant participé à cette résidence, ainsi que des éléments de productions du CAUE, existantes et à venir.

- Le second volume inclut d'une part, les regards de différents acteurs socioprofessionnels sur la Ville d'Art et d'Histoire et d'autre part, la deuxième partie de l'extrait de la restitution du travail des étudiants, avec des propositions d'esquisses portant sur des lieux stratégiques de Saint-Pierre.

Les réflexions et les propositions des étudiants qui ont participé à cette résidence qui s'est déroulée il y a près de trois ans, ont aussi servi de socle pour la production de matrices d'intention par un bureau d'études en urbanisme. Elles gardent encore aujourd'hui un intérêt indéniable dans la mesure où elles peuvent alimenter la réflexion, tant des élus que des professionnels et du grand public, pour le devenir de l'ancienne ville capitale de la Martinique.

www.caue-martinique.com/edition_publications.php.

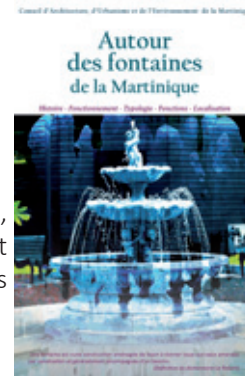


EXPOSITION :

La dernière exposition du CAUE intitulée «Les fontaines de la Martinique» vient d'être éditée.

Elle a pour objectifs de faire découvrir ou redécouvrir certaines de nos fontaines publiques ou privées, de faire connaître leur histoire, leur site et leur utilité pour la population d'antan, tout en leur rendant hommage. 10 panneaux (120 x 80 cm) retracent l'histoire, le fonctionnement, la typologie, les fonctions et la localisation des fontaines de notre territoire.

Modalités de prêt : Centre de documentation du CAUE



CONFERENCE

La CTM organise prochainement une conférence pour le lancement de l'élaboration du schéma de l'autonomie, le lundi 27 juin 2016 à 9h30 à l'Atrium. Michel BUCHER, technicien conseiller en accessibilité, interviendra sur les problématiques d'accessibilité pour les personnes âgées ou atteintes de handicaps.

PRESENTATION

Le 07 juillet 2016, le CAUE présentera, à l'invitation M. Christian RAPHA, Maire de Saint-Pierre, le dernier numéro de son magazine la Mouïna Martinique consacré à la Ville d'Art et d'Histoire. Il s'agira de présenter non seulement les travaux issus de la résidence d'étudiants organisée en 2013 mais aussi les actions de sensibilisation menées par le CAUE, notamment sur les arbres remarquables et les fontaines de la périphérie de Saint-Pierre.

ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE

La prochaine assemblée générale du CAUE est prévue le mercredi 22 juin 2016 et sera suivie d'un conseil d'administration. A l'ordre du jour : Election de membres du Conseil d'Administration et des membres du Bureau

DEUX NOUVELLES CELLULES A VOTRE SERVICE !

Le CAUE a mis en place 2 nouvelles cellules : la cellule Habitat-Accessibilité (réfèrent M.Bucher); la cellule Habitat-Maîtrise de l'Energie (réfèrent J.Bréna). Elles vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches.

HABITAT

UNE HABITATION À ÉNERGIE POSITIVE AUX TERRES-SAINVILLE.



*Photos extraites du reportage
de Martinique Première*

Au cours du mois de mai 2016, l'Agence de Réhabilitation et de Construction à Vocation Sociale (ARCAVS) a livré la Résidence Alier, sise au 14 de la rue André Alier à Fort de France, à la Société Martiniquaise d'HLM. Cette résidence comprend 16 logements sociaux issus de la réhabilitation de l'immeuble

qui a accueilli jusqu'en 2010 les bureaux de la Jeunesse et des Sports. Le bilan carbone de cette opération réalisée dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, est réduit de 45 % par rapport à une reconstruction.

Cette résidence de logements, destinés à des foyers aux revenus modestes, a nécessité douze mois de travaux. Elle accueille aujourd'hui des appartements de haut niveau de qualité environnementale, allant du T1 au T3.

Elle a été visitée à cette occasion par la Députée Marie-Noëlle Battistel, rapporteur sur la loi énergétique, de passage à la Martinique.

Son coût final s'élève à 1 300 000 €. La conception des logements a été étudiée afin qu'ils puissent bénéficier dès que cela était possible de la ventilation traversante et d'apport de lumière. Dans chacun des logements, on trouve des ventilateurs très performants, et l'eau chaude sanitaire est produite grâce à l'énergie solaire.

FLEURISSEMENT

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU CONCOURS VILLES & VILLAGES FLEURIS 2015

Le vendredi 20 mai 2016, à la Villa Chantedclerc, a eu lieu la cérémonie de remise des prix du Concours Villes & Villages Fleuris 2015. Les invités ont été accueillis en musique par l'équipe dynamique du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), avec un pot de bienvenue. La cérémonie a été animée par la présentatrice Mme Renélise CYMPER.

Elle a débuté par les interventions de Mme Karine MOUSSEAU, Présidente du CMT, et de M. Denis LOUIS-REGIS, Vice-président du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM). Le début de la remise des prix a été marqué par l'intervention de la Présidente du Jury, Mme Marie-France TINOT, Conseillère territoriale qui a présenté l'ensemble des membres du jury.

M. José DELAUNAY-BELLEVILLE, Chargé de mission Tourisme à la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), a prononcé quelques mots sur l'évolution du concours en Martinique et sur les observations générales du jury lors des visites de terrain.

Un diplôme de participation a été remis à la Ville du Carbet.

Plusieurs prix spéciaux ont été ensuite attribués :

- Le prix des « Entrées de bourg », remis à la Ville du François par le CAUE de la Martinique.
- Le prix de « La Transmission du patrimoine végétal », remis à la Ville de Fort-de-France par la Chambre d'Agriculture.
- Le prix de « La mise en œuvre du projet de fleurissement », remis à la Ville du Lorrain par la CACEM.
- Le prix « d'Encouragement », attribué à la Ville de Rivière-Salée.

Pour la catégorie « Palmarès » introduite par le CAUE Martinique, cinq villes ont été classées :

- Cinquième place : Ville des Anses d'Arlet.
- Quatrième place : Ville du Saint-Esprit.
- Troisième place : Ville d'Ajoupa-Bouillon
- Deuxième place : Ville de Fonds-Saint-Denis
- Première place : Ville de Sainte-Marie.

Comme l'année dernière, la Ville de Sainte-Marie a remporté la plus haute marche du podium.



*Les membres du jury
du Concours (Source : CMT)*



*Des lauréates fières de recevoir leur
prix (Source : CMT)*

Le moment de la cérémonie également attendu était celui de l'attribution du label « Villes et Villages fleuris », à savoir les fameuses fleurs que l'on ajoute sur les panneaux d'entrée de ville. La Ville d'Ajoupa-Bouillon a reçu un diplôme, en attendant l'installation prochaine d'une deuxième fleur sur les panneaux « Villes et Villages Fleuris » qui sont situés aux entrées de la ville. Un diplôme a été attribué à la Ville de Sainte-Marie qui est sur le point d'obtenir sa quatrième fleur ! Rappelons que la ville avait gagné sa première fleur en 1998, sa deuxième en 2008, et sa troisième en 2011.

La Ville de Sainte-Marie avait été récompensée en 2013 par un voyage de découverte de villes labélisées de deux à quatre fleurs de la région Rhône-Alpes.



L'Equipe gagnante de Sainte-Marie (Source : pierre.sotier.com)

ACCESSIBILITE

UN DÉCRET SANCTIONNE LE RETARD DANS LE DÉPÔT DE L'AD'AP

Le décret du 11 mai 2016, relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux contrevenants dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), a été publié au Journal Officiel du 13 mai 2016. Ce texte, publié près de huit mois après la date limite théorique de dépôt des Ad'AP, précise les règles du jeu. Désormais, les préfets peuvent appliquer les amendes administratives prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014 et son décret d'application du 5 novembre 2014.

La procédure de contrôle et de sanction se déroule en deux temps :

1- Le Préfet demande, par courrier recommandé avec accusé de réception, au gestionnaire d'un ERP de justifier, dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier, que son établissement est accessible ou qu'il est couvert par un Ad'AP. Si celui-ci ne l'a pas encore déposé, il peut s'engager à le faire dans les six mois maximum.

2- En l'absence de réponse ou si les pièces fournies ne sont pas jugées satisfaisantes, un second courrier recommandé du Préfet le mettra en demeure de produire des justificatifs probants (attestation de mise en accessibilité ou attestation d'achèvement des travaux prévus par l'agenda), dans un délai de deux mois.

A défaut de réponse à la seconde mise en demeure, le propriétaire ou l'exploitant se voit appliquer une sanction administrative :

- en cas de retard dans le dépôt de l'Ad'AP : 1 500 € pour les ERP de 5e catégorie ou 5 000 € pour les ERP de la 1ère à la 4e catégorie ;
- en l'absence de transmission des documents de suivi d'exécution de l'Ad'AP : 1 500 € pour les ERP de 5e catégorie ou 2 500 € pour les ERP de la 1ère à la 4e catégorie ;

- en l'absence de transmission de l'attestation d'achèvement : 1 500 € pour les ERP de 5e catégorie ou 2 500 € pour les ERP de la 1ère à la 4e catégorie.

A cette sanction administrative peut s'ajouter l'amende pénale de 1 500 € (en cas de récidive, 3 000 € pour les personnes physiques ou 15 000 € pour les personnes morales) si :

- l'attestation d'accessibilité produite est non conforme ;
- l'attestation d'achèvement n'a pas été établie par une personne habilitée (contrôleur technique agréé ou architecte) ;
- le propriétaire d'un ERP de 5ème catégorie produit une attestation d'achèvement incomplète.

Par ailleurs, le décret instaure également un « constat de carence », en cas d'absence de tout commencement d'exécution de l'Ad'AP, en cas de retard important dans les travaux, ou, au terme de la période, si les engagements de l'Ad'AP n'ont pas été respectés.

Les préfets pourront prononcer par arrêté cette carence et imposer :

- en l'absence de tout commencement de mise en œuvre d'un Ad'AP : l'annulation de l'Ad'AP et le signalement au Procureur de la République pour une éventuelle action en justice ;
- en cas de retards importants dans les travaux : la constitution d'une provision comptable correspondant au montant des travaux non réalisés sur la ou les périodes échues ;
- en cas d'engagements non tenus à l'issue de la période couverte par l'Ad'AP : la mise en demeure de terminer les travaux dans un nouveau délai imposé inférieur à 12 mois et, après consultation des commissions d'accessibilité, des amendes comprises entre 5 et 20 % du montant des travaux restant à réaliser.

Pour consulter le texte :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/11/LHAK1427208D/jo>

PAYSAGE

LE GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE DÉCERNÉ À L'AGENCE FOLLÉA GAUTHIER

L'Agence Folléa Gauthier, qui a réalisé l'Atlas des Paysages de la Martinique, vient de remporter le Grand prix national du paysage. Ce prix, qui a été attribué pour la première fois depuis quatre ans, lui a été décerné le 18 mai 2016 par la Ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, pour la réalisation des « lisières urbaines » en lien avec le chantier de la route des Tamarins, à la Réunion. Sur proposition du jury, réuni le 15 février 2016 et présidé par le célèbre paysagiste Gilles Clément, composé de professionnels, de représentants des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, ce prix récompense une démarche paysagère exemplaire. Il « s'inscrit dans une nouvelle dynamique autour des paysages de la transition énergétique et de la croissance verte » selon le Ministère de l'Ecologie. La mission qui avait été confiée à Claire Gauthier et Bertrand Folléa par le Conseil Régional de la Réunion, était de réinventer la relation entre la ville de Saint-Paul et ses espaces de nature. L'objectif premier du projet étant de réduire l'impact de l'échangeur routier, grâce à un dessin plus léger permettant de mixer voies automobiles et cheminements doux.

Avant



Après

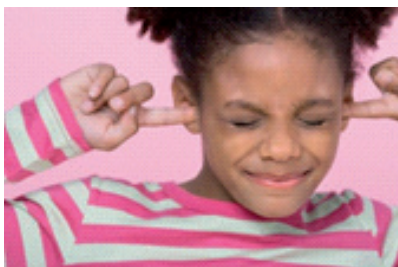
Source photos Batiweb du BTP



POLLUTION

POLLUTION SONORE

Selon une étude suédoise publiée dans les *Environmental Health Perspectives*, les femmes travaillant dans un environnement bruyant ont plus de risques de mettre au monde un enfant souffrant de troubles de l'audition. Pour info, sachez que le système auditif du fœtus est achevé à 20 semaines de grossesse et est très réactif au son. Alors futures mamans, protégez les oreilles de vos bébés dès le début de votre grossesse !



UNE APPLI POUR MESURER LE BRUIT

Des chercheurs français ont créé une appli gratuite qui mesure en temps réel la pollution sonore. L'appli, baptisée SoundCity, va mesurer l'intensité sonore en décibels entendus (dBA) pendant 5 minutes, avec des cycles de 5 secondes. Puis, elle géolocalise l'endroit où vous vous trouvez grâce à un GPS et peut même partager les données sur Internet pour permettre l'élaboration d'une carte des nuisances sonores. SoundCity a reçu l'aval de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ainsi, les données personnelles ne sont pas utilisées à des fins commerciales, et votre anonymat est garanti.

UNE ÉTUDE MONDIALE POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR



Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a publié un rapport sur les avancées et les retards de 194 pays en matière de lutte contre la pollution de l'air, tant intérieur qu'extérieur. Rendez-vous sur le site internet de l'ONU pour plus d'info ! Ces dernières années, la qualité de l'air ne s'est pas améliorée en Martinique, notamment avec l'intensification de brumes de sable venant du Sahara et celle du trafic routier. L'île fait partie du top 10 des villes les plus polluées de France par rapport aux particules fines dans l'air !

BIODIVERSITE

LA FORÊT BORÉALE EST-ELLE MENACÉE ?

La forêt boréale part en fumée de façon précoce cette année. Alors que le monde a les yeux rivés sur les installations de sables bitumineux canadiennes menacées par les incendies de la forêt boréale, la Russie minimise ses pertes de forêt boréale disparaissant également dans des incendies majeurs. Le 11 mai dernier, les flammes avaient déjà ravagé deux millions d'hectares de forêt boréale ! Pour avoir un ordre de grandeur, deux millions d'hectares, c'est 18 fois la superficie de la Martinique...



LES OISEAUX NORD-AMÉRICAINS MEURENT EN MASSE



L'Amérique du Nord compte 1 154 espèces d'oiseaux. Une étude réalisée par des chercheurs canadiens, américains et mexicains montre qu'un tiers de ces oiseaux seraient en danger. Qu'ils vivent près de la mer ou en forêt, leur habitat est très dégradé. En Martinique, certaines espèces endémiques d'oiseaux ne se retrouvent plus que sur les zones de relief les plus élevées.

DES AIRES MARINES PEU PROTÉGÉES EN AMÉRIQUE DU NORD

Canada, Etats-Unis et Mexique ont largement échoué dans la protection de leurs eaux territoriales. En effet, les aires marines protégées (AMP) représentent moins de 1% de leurs espaces maritimes.

Ce résultat est bien inférieur à l'objectif de 10% fixé par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).



OUVRAGE

LE DOMAINE DE TIVOLI



En parcourant ce guide historique, le visiteur de Tivoli comprend qu'il se trouve devant les restes de ce qui fut non pas une «usine», mais une «habitation sucrière». Conçu après une enquête de deux ans, ce guide permet au public de connaître en détail le passé de cette habitation caractéristique des hauteurs de Fort de France, et de comprendre les étapes de sa mise en valeur depuis ses origines. Outre l'évolution des techniques et des constructions, on y découvre les particularités et la complexité de la transmission d'une propriété foncière au sein de la société d'habitation martiniquaise. Consultable au siège du CAUE Martinique

- Auteur : Vincent Huyghues-Belrose
- Editions : Conseil Général – Collection Patrimoine
- Année : 2004
- Nombre de pages : 132

CONSOMMATION & PRODUCTION

LES FRANÇAIS CONSOMMENT-ILS MOINS DE VIANDE ?

Exigeant davantage d'informations sur les produits, les Français se tournent vers les produits locaux et consomment moins de viande, selon le baromètre Ethicity Greenflex publié le 30 mai dernier. L'étude a été réalisée sur un échantillon représentatif de la population française de 4 100 personnes. Cette étude ne donne qu'une tendance récente. Il faudrait vérifier sur une plus longue durée s'il s'agit d'un changement remontant à plusieurs décennies. En Martinique, même si nous mangeons encore beaucoup de poissons, notre consommation de viande a augmenté ces dernières décennies.



LES TÉLÉPHONES MOBILES : À UTILISER AVEC MODÉRATION

Il y a des risques cardiovasculaires et de tumeurs au cerveau non négligeables chez des rats mâles ayant été exposés à haute dose à des radiofréquences utilisées par les téléphones mobiles (technologie GSM et CDMA). Ces résultats sont certes peu impressionnants sur le papier mais, rapportés aux milliards de personnes qui utilisent un téléphone mobile à travers le monde, ces risques ne sont pas faibles. Restons donc vigilants par rapport à l'utilisation de nos portables.



FINI LE CHARBON EN EUROPE ?

L'Europe accélère la décarbonation de son économie ! Vendredi 27 mai dernier, la Commission européenne a autorisé l'Espagne et l'Allemagne à subventionner la fin d'activité de filières charbonnières. Près de 4 milliards de subventions vont être utilisées pour fermer des mines de charbon espagnoles et des centrales au lignite en Allemagne. En Martinique, il n'est pas si loin le temps où l'on cuisinait avec du charbon de bois vendu par des marchandes...

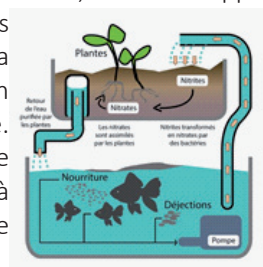


PAS ASSEZ DE POISSONS POUR LA FRANCE ?

D'après le WWF, depuis le 30 mai dernier, la France aurait épuisé son crédit de produits de la mer. Avec 35 kilogrammes par habitant et par an, la France représente le cinquième pays européen consommant le plus de poisson. Va-t-on priver la France de poissons ?

DÉVELOPPEMENT DE L'AQUAPONIE

L'aquaponie, technique qui repose sur la symbiose entre poissons d'élevage et plantes cultivées, se développe en France et en Europe. Depuis 2013, l'aquaculture a doublé la pêche comme source du poisson consommé à travers le monde. Espérons que l'aquaponie puisse être une solution par rapport à la trop grande consommation de poissons des Français...



HALTE AU GASPILLAGE !

Selon une étude publiée le 26 mai dernier par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la France jetterait 10 millions de tonnes d'aliments par an ! De quoi nourrir 10 millions de personnes ou économiser 3% d'émissions nationales de gaz à effet de serre. Pour info, sachez qu'en moyenne, un Français avale une tonne de produits alimentaires par an ! En Martinique, le gaspillage alimentaire est particulièrement visible dans les cantines, restaurants et supermarchés.



CONSOMMATION DE PRODUITS AGRICOLES IMPROPRES ?

D'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le réchauffement climatique pourrait non seulement diminuer les rendements agricoles, mais il pourrait aussi rendre plusieurs cultures impropres à la consommation, du fait d'une accumulation de toxines dans les plantes soumises à la sécheresse. En Martinique, il faut ajouter à cette donnée celle du problème des sols pollués, notamment par la chlordécone.



RECEPTION DU PUBLIC

CONSEILS AUX PARTICULIERS (CAP)

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 | les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

Sans rendez-vous, les vendredis de 08h00 à 11h00 en mairie (nous consulter pour le planning)

ESPACE DOCUMENTATION

du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 | les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

ART VÉGÉTAL

LE GRAFFITI EN MOUSSE VÉGÉTALE, UNE TENDANCE QUI S’AFFIRME...

La mousse végétale constitue une alternative intéressante à la peinture en bombe pour réaliser des graffitis 100 % écologiques. En effet, alors que la peinture contient de nombreux polluants, la mousse végétale permet de s’exprimer avec une matière vivante non polluante, qui évolue avec le temps. Pour réaliser un graffiti en mousse végétale, il existe deux méthodes : Soit on colle de la mousse directement sur le mur, soit on la fait pousser sur celui-ci grâce à une recette à concocter et à appliquer.

Dans ce dernier cas, le support destiné à recevoir le graffiti nécessite d’être préparé. Il doit être suffisamment poreux (brique ou pierre) pour que la mousse prenne racine. Avec de la craie, un dessin est alors réalisé afin d’appliquer de façon précise une préparation de « peinture mousse » naturelle. Des pochoirs peuvent aussi être utilisés.



RECETTE DE LA « PEINTURE MOUSSE »

-L’ingrédient principal est la mousse.

Cette dernière est facile à trouver car elle se développe sur les murs, les arbres, les pierres, dans les zones humides et légèrement éclairées. Il en faut une ou deux touffes (environ une petite poignée) ;

- Ajouter :

- o Deux pots de Yaourt nature non aromatisé ou deux tasses de babeurre ;

- o 1 demi-cuillère à café de sucre ;

- o 2 tasses d’eau ou de bière ;

- o Du sirop de maïs ou de glucose peut être utilisé pour améliorer la consistance ;

- La mousse sera lavée soigneusement afin d’enlever la terre, puis elle sera effritée à la main afin d’en faciliter le mixage ;

- Le tout est mélangé dans un mixeur jusqu’à l’obtention d’un mélange à la consistance visqueuse. Si le mélange est trop épais, il faut le diluer avec de l’eau. Cette préparation peut être conservée au réfrigérateur. Pour l’appliquer, un pinceau fera l’affaire.

Attention, la mousse nécessite certaines conditions pour s’épanouir. Il convient ainsi d’éviter les zones constamment exposées au soleil qui gênent la croissance de la mousse. Néanmoins un minimum d’ensoleillement est nécessaire. Il faut aussi suffisamment d’humidité.

Comme la « peinture mousse » attire les limaces, il faut donc graffer bien au-dessus du sol.

La « peinture mousse » doit être humidifiée à l’aide d’un spray d’eau une fois tous les deux jours. Les jours où le graffiti ne doit pas être aspergé, une couche supplémentaire de « peinture mousse » sera appliquée. Il faut compter 2 à 3 semaines pour obtenir un bel effet.

Pour enlever le graffiti mousse, il suffit de l’asperger avec du jus de citron vert.

Sources :

<http://www.yearn-magazine.fr/graffiti-mousse-vegetal-guide-diy-do-it-yourself/>

<http://fr.wikihow.com/faire-des-graffitis-en-mousse>

OUVRAGE



MAÎTRISE D’OUVRAGE DE L’OPÉRATION D’AMÉNAGEMENT URBAIN

La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques MIQCP a fait la promotion d’un processus de projet qui facilite le lourd travail des collectivités maîtres d’ouvrage dans leur entreprise de conception des opérations d’aménagement. Désigné sous le vocable de démarche stratégique de programmation, le processus exposé dans ce guide vise à éclairer et soutenir la maîtrise d’ouvrage urbaine publique.

Elle tend à la repositionner de façon pérenne dans le jeu des acteurs de l’opération. Elle lui restitue une place qu’elle aurait semble-t-il un peu perdu, pour faire en sorte que l’élaboration du projet redevienne l’apanage indiscutable de la collectivité publique. Cette démarche lui permet de mieux cerner les responsabilités qui s’attachent aux ambitions que cette dernière se fixe. Consultable au siège du CAUE.

- Auteur : Patrick Chotteau, en collaboration avec Jodelle Zetloui-Léger et François Meunier

- Editions : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)

- Année : 2015

- Nombre de pages : 180

COUP DE COEUR

RENDRE NOS PLAGES ACCESSIBLES : AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE L'ANSE MICHEL (CAP CHEVALIER) À SAINTE-ANNE



Plage de l'Anse Michel

L'Anse Michel au Cap Chevalier est une très belle plage s'étendant sur un kilomètre, fréquentée par les familles, et appréciée des kite surfeurs et autres windsurfers.

Elle a bénéficié ces dernières années de

nombreux aménagements permettant ainsi de concilier la fréquentation importante du site, les enjeux touristiques, économiques et sociaux, la protection des milieux et des espèces, et le maintien de leur capacité de régénération et de leur aspect naturel.

En 2012, des améliorations ont été apportées au niveau des accès, du stationnement par la création de deux parkings, du mobilier d'accueil avec l'installation de tables, bancs et poubelles, de la signalétique par la pose de panneaux pédagogiques, et d'informations sur l'environnement. Au cœur de tous ces travaux de modernisation, la mise en accessibilité de ce site pour les personnes à mobilité réduite (PMR), véritable valeur ajoutée dans un espace apprécié de tous. Il est maintenant possible pour une personne à mobilité réduite de profiter de la plage, de s'installer et profiter de l'air ambiant du site. La mise aux normes PMR a consisté : à matérialiser des places de par-

king pour handicapés, réaliser un cheminement direct à la plage, implanter une aire de repos pour la pause casse-croûte et construire de nouvelles toilettes adaptées. Cette opération inaugurée le 19 octobre 2012 a été financée par l'Union Européenne (FEDER), le Conseil Régional et l'ONF, pour un montant s'élevant à 707 000 €.

Notons que d'autres sites sont réaménagés ou en cours d'aménagement, aussi bien au niveau des parcours, des équipements que de l'accessibilité. On peut citer le réaménagement du site de Cœur Bouliki à Saint Joseph, avec une ouverture aux personnes à mobilité réduite.

1



3



4



2

5



1 – parking comportant 4 places prévues pour PMR

2 – cheminement en platelage de bois en pin traité avec tourniquet adapté pour fauteuil roulant reliant le parking aux toilettes

3 – cheminement des toilettes vers l'aire de repos et la plage

4 – cheminement aboutissant à la plage

5 – extrémité du cheminement PMR à la plage

PERMANENCES EN MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (Cellule Habitat et maîtrise de l'énergie)

AU SIEGE DU CAUE SUR RENDEZ-VOUS AU 0596 70 17 60

du lundi au vendredi matin de 9 à 13 h et les lundi, mardi et jeudi après-midi de 14 à 17 h

TOURISME

L'ONU appelle l'industrie touristique à mieux maîtriser son empreinte écologique et les gouvernements à davantage renforcer la protection de leur patrimoine. Venise et sa lagune, l'archipel des Galapagos, l'ancienne ville de Carthagène, le parc du Yellowstone, la forêt pluviale brésilienne, le monument mégalithique de Stonehenge... Tous ces lieux très attractifs sont menacés par le tourisme de masse, l'ultra-consommation et la production touristiques. La Martinique (et plus largement la zone caribéenne), ayant opté pour le développement du secteur touristique, n'est nullement épargnée par ce type de menace.

